

- Lieu -

**CHAMBRE D AGRICULTURE -
ORLEANS
13 AVENUE DES DROITS DE L
HOMME
45921 ORLEANS**

- Durée -

7.0 heure(s)

- Date(s) -

02/12/2024

- Horaires -

09:00 - 17:30

- Tarifs nets de taxe -

-> avec participation vivea : 0 €

-> autre cas : 210 €

Les frais de repas et les déplacements
sont à la charge du stagiaire

Une attestation de fin de formation et/ou
un certificat de réalisation vous sera
adressé à l'issue de la formation.

Objectif

Obtenir le renouvellement du certiphyto entreprise non soumise à agrément décideur

Public & Pré-requis

Agriculteurs du Loiret ayant un certiphyto DNSA en cours de validité

Pré-requis : Etre titulaire du certificat individuel décideurs en entreprise non soumise à agrément en cours de validité et à une échéance d'au minimum de 2 mois et au maximum de 6 mois le jour de la formation

Contenu

Actualiser les connaissances sur la réglementation liée aux produits phytosanitaires et la sécurité environnementale

Actualiser les connaissances sur la prévention des risques pour la santé des applicateurs

Actualiser les connaissances sur les stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

Méthodes pédagogiques

* Diaporama / illustrations / exemples

* Echanges d'expériences

* Questionnement des stagiaires – appui sur des jeux et des questions QCM

+ Analyse sur cas concrets

Evaluation

Exercices d'application

Intervenants

Julien THOMAS Conseiller grandes cultures Chambre d'agriculture du Loiret

Responsable de stage

Julien THOMAS Conseiller grandes cultures Chambre d'agriculture du Loiret
07 76 16 56 89 - 07 76 16 56 89 - julien.thomas@loiret.chambagri.fr

Contact

Gregory PETRE (CA45)

- gregory.petre@loiret.chambagri.fr



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.